

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2788

19 novembre 2008

SOMMAIRE

Aaxis Investments	133795	Geovera (Luxembourg III) Holdings S.à r.l.	133817
Advent Aircom Luxembourg	133789	H.T.I. Hotel Trust Investment S.A.	133820
AFD Le Pouzin A S.à r.l.	133778	Immo Direct S.à r.l.	133821
AFD Rivesaltes A S.à r.l.	133779	Incos Investments S.A.	133820
AFD Saint Martin C S.à r.l.	133778	LDV Management II Meigherhorn S.C.A.	133791
Aloft Investments S.à r.l.	133818	M1 Luxembourg S.A.	133821
Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l.	133807	mediArt	133823
Apexco S.A.	133820	OAshi S. à r. l.	133794
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	133778	Office City S.A.	133821
Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.	133818	Orbi Holdings S.A.	133819
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Middlesbrough S.à r.l.	133798	Oregon International Holdings S.à r.l. ...	133807
BRE/Europe 2A S.à r.l.	133782	Park Ridge Investments S.à r.l.	133819
Canna Luxembourg S.à r.l.	133824	Patikop S.A.	133808
Capital International All Countries Fund Management Company S.A.	133778	PEGASUS Finance S.A.	133824
Capital International Global Unconstrained Fund	133779	Promidée S.A.	133794
Circle Capital Group S.A.	133822	Roproperties S. à r.l.	133780
Coginvest S.A.	133797	S.à r.l. Fidugec	133822
Crédit Agricole Luxembourg Conseil ...	133818	Sawmill Investments S.à r.l.	133819
De Narda Luxembourg S.à r.l.	133822	Select Travel S.A.	133794
E.M.E.A. Management Services S.A.	133781	Sfeir Benelux S.A.	133781
Entopar S.à r.l.	133817	Sofichem S.A.	133780
EPF Dundee Retail Park S.à r.l.	133788	Solving and Planning S.A.	133822
EPF Holdings 19 S.à r.l.	133788	Strategic Ventures International S.A. ...	133781
Euro-Etanchéité S.A.	133779	Swedmec S.à r.l.	133807
Euro Zerlege Service S.à r.l.	133780	Tata Consultancy Services Luxembourg S.A.	133823
Financière VLH	133780	The Century Fund Sicav	133779
Firouzeh S.A.	133794	Vinci Real Estate Management	133787
F.J.C. Immobilière S.A.	133823	Worldnet Sàrl	133823
Garlan Holding S.A.	133781	Yeats S.à r.l.	133808

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008140952/231/14.

(080165710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

AFD Saint Martin C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008140953/231/14.

(080165693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008140951/231/14.

(080165704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Capital International All Countries Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 63.049.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140954/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02649. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 114.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008140950/231/14.

(080165712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

The Century Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 84.881.

Le bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Company Administration
Signature

Référence de publication: 2008140983/13/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02792. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Capital International Global Unconstrained Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 128.833.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Company Administration
Signature

Référence de publication: 2008140986/13/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02794. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Euro-Etanchéité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.
R.C.S. Luxembourg B 84.267.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140994/7467/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03401. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Roproperties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 129.590.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008141012/1024/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05820. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Sofichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 88.652.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008141016/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Euro Zerlege Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.099.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141020/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03618. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Financière VLH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.555.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008141040/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02187. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Garlan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 29.098.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2008140959/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01079. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4-6, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008141061/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02466. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Strategic Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 44.132.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141063/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Sfeir Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 76.899.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008141080/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2008, réf. DSO-CW00013. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080165388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

BRE/Europe 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.746.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of October.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 94375,

here represented by Ms. Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 23 October 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Europe 2A S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the

rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares by BRE/Europe 2 S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94375,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "BRE/Europe 2A S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales par BRE/Europe 2 S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EU 1.900,-

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEPAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2008, Relation: LAC/2008/44466. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141365/242/303.

(080166189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 26 juin 2008

L'assemblée constate la démission de Madame Annick ROB de son poste d'administrateur de catégorie B et pour voit à son remplacement par la société ADAMAS SA représentée par Madame Madeleine MEIS et domiciliée route d'Esch, 7 à L-1470 Luxembourg pour une durée de 6 ans.

L'assemblée constate que les mandats des autres administrateurs se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2009 et décide de procéder à leur renouvellement de manière anticipée.

Le mandat d'administrateur de catégorie B de Madame Madeleine MEIS et le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Moysse DARGAA sont donc renouvelés pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration ainsi réunit décide de réélire Monsieur Moysse DARGAA dans ses fonctions d'administrateur délégué pour une durée de 6 ans.

Enfin, l'assemblée générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes Stéphan MOREAUX par la société Fiduciaire Internationale S.A. domiciliée à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 et représentée par Monsieur Stéphan MOREAUX pour une durée de 6 ans.

Les mandats d'administrateurs et de Commissaire aux Comptes se termineront donc à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait conforme
Fiduciaire Internationale S.A.
Bohey, 36, L-9647 DONCOLS
Signature

Référence de publication: 2008141280/1004/28.

Enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2008, réf. DSO-CW00004. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080166707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**EPF Dundee Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Holdings 19 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.470.

In the year two thousand eight, the twenty-third day of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "EPF Holdings 19 S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136.470, incorporated on 12 February 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 709 on 21 Mars 2008. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st July 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2046 on 22 August 2008.

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Christophe EHLINGER, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on October 15, 2008, a copy of which will remain annexed.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "EPF Holdings 19 S.à r.l." to "EPF Dundee Retail Park S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists under the name of "EPF Dundee Retail Park S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "EPF Holdings 19 S.à r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.470, constituée le 12 février 2008 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 709 du 21 mars 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2046 du 22 août 2008.

A comparu:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Christophe EHLINGER, de résidence professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 15 octobre 2008, dont une copie restera annexée.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société, dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer comme reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de "EPF Holdings 19 S.à r.l." en "EPF Dundee Retail Park S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "EPF Dundee Retail Park S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13362. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008141485/239/82.

(080166400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Advent Aircom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.481.

In the year two thousand and eight, on the eighth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AIRCOM JERSEY 1 LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1 0BD, Jersey, duly registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90914,

here represented by Mrs. Marianne SMETRYNS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 6 October 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Aircom Luxembourg", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.481, incorporated pursuant to a notarial deed dated 29 August 2005, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 16 January 2006, number 102, and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 31 May 2008, number 1338.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of seventy-one thousand fifty euro (EUR 71,050.-), so as to raise it from its present amount of three hundred and twenty-six thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 326,275.-) up to three hundred and ninety-seven thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 397,325.-) by the issue of two thousand eight hundred and forty-two (2,842) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing share.

The two thousand eight hundred and forty-two (2,842) New Shares are subscribed by "AIRCOM JERSEY 1 LIMITED", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim resulting from the conversion of part of a shareholder's loan, granted to the Company by its sole shareholder, AIRCOM JERSEY 1 LIMITED, on 29 September 2008, for an amount of seventy-one thousand fifty euro (EUR 71,050.-).

The total contribution of seventy-one thousand fifty euro (EUR 71,050.-) in relation to the New Shares, will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at three hundred and ninety-seven thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 397,325.-) represented by fifteen thousand eight hundred and ninety-three (15,893) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"AIRCOM JERSEY 1 LIMITED", une société constituée et régie selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1 0BD, Jersey, dûment immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90914,

ici représentée par Maître Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Aircom Luxembourg" (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5,

rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.481, constituée suivant un acte notarié en date du 29 août 2005, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 16 janvier 2006, numéro 102. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2008, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 31 mai 2008, numéro 1338.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante et onze mille cinquante euros (EUR 71.050,-), afin de le porter de son montant actuel de trois cent vingt-six mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 326.275,-) jusqu'à trois cent quatre-vingt dix sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 397.325,-) et ce par la création et l'émission de deux mille huit cent quarante-deux (2.842) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les deux mille huit cent quarante-deux (2.842) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "AIRCOM JERSEY 1 LIMITED", prénommée, payées par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie du prêt accordé par l'associé unique de la Société, "AIRCOM JERSEY 1 LIMITED", prénommée, le 29 septembre 2008, pour un montant de soixante et onze mille cinquante euros (EUR 71.050,-).

L'apport de soixante et onze mille cinquante euros (EUR 71.050,-) sera entièrement alloué au capital social.

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt dix sept mille trois cent vingt cinq euros (EUR 397.325,-) représenté par quinze mille huit cent quatre vingt treize (15.893) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SMETRYNS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 13 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12853. - Reçu trois cent cinquante-cinq euros vingt-cinq cents (71.050.- à 0,5 % = 355,25 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 NOVEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008141489/239/112.

(080166711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

LDV Management II Meigerhorn S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.978.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of LDV Management II Meigerhorn S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.978, incorporated

and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, on April 3, 2006, published on July 1, 2006 in the Mémorial C - N° 1274, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, on January 30, 2007, published on April 13, 2007 in the Mémorial C - N° 600, Recueil des Sociétés et Associations.

The Extraordinary General Meeting was opened with Mr Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The President appoints as secretary, Mrs Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer, Mrs Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1. To convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from ONE HUNDRED THOUSAND FIFTY EURO (100,050.- EUR) into ONE HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND EIGHTY-TWO POINT FIFTY SWISS FRANCS (165,082.50 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

2. To amend article 6 of the articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from ONE HUNDRED THOUSAND FIFTY EURO (100,050.- EUR) into ONE HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND EIGHTY-TWO POINT FIFTY SWISS FRANCS (165,082.50 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of ONE HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND EIGHTY-TWO POINT FIFTY SWISS FRANCS (165,082.50 CHF) divided into four thousand and one (4,001) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each. The Management Share shall be held by LDV Management II S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

The other paragraphs of article 6 and the rest of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de LDV Management II Meigerhorn S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115.978, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 avril 2006, publié le 1^{er} juillet 2006 au Mémorial C - N° 1274, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 janvier 2007, publié le 13 avril 2007 au Mémorial C - N° 600, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le capital social de CENT MILLE CINQUANTE EUROS (100.050,- EUR) en CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE-VINGT-DEUX VIRGULE CINQUANTE FRANCS SUISSES (165.082,50 CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1,- en vigueur le 2 janvier 2008.

2. Modifier l'article 6 des statuts.

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le capital social de CENT MILLE CINQUANTE EUROS (100.050,- EUR) en CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE-VINGT-DEUX VIRGULE CINQUANTE FRANCS SUISSES (165.082,50 CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1,- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'Assemblée Générale décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE-VINGT-DEUX VIRGULE CINQUANTE FRANCS SUISSES (165.082,50 CHF) représenté par quatre mille une (4.001) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de QUARANTE ET UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 CHF) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par LDV Management II S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité.»

Les autres paragraphes de l'article 6 et le reste des statuts de la Société demeurent inchangés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. T'SERSTEVENS, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44656. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008142240/242/123.

(080166935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Firouzeh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.773.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2008

Est nommée administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Dominique JONES-PICHERIT, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Président.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008141263/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Select Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.439.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2007

Monsieur Roland FRISING, né le 4 décembre 1947 à Pétange (Luxembourg), demeurant 44, rue d'Oelingen, L-6914, Roodt/Syre est désigné comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Ferdinand SIMON, décédé.

Le mandat de Monsieur Roland FRISING prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra le 4 juillet 2008.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008141264/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Promidée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.426.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141168/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02452. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

OAshi S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 108.373.

—
Im Jahre zweitausendacht, den sechsten November.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr Angelo KRAM, Wirtschaftsinformatiker, wohnhaft in D-54295 Trier, Heiligkreuzer Strasse 17-19, vertreten durch

Frau Sylvie TALMAS, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Fisch am 15. Oktober 2008, welche Vollmacht, nach "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und die amtierende Notarin, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der vorgenannte Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt dass er der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "OAshi S.à r.l.", mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.373, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach, vom 30. Mai 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1052 vom 18. Oktober 2005.

Sodann ersuchte der Komparent, vertreten und handelnd wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue nach L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Durch den vorhergehenden Beschluss, beschliesst der alleinige Gesellschafter den ersten (1.) Absatz des dritten (3.) Artikels der Satzung wie folgt abzuändern:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, in der Amtsstube der amtierenden Notarin, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten hat derselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Talmas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 7 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13808. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008141522/272/41.

(080166241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Axis Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.419,47.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.445.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twentieth of October.

Before us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

There appeared:

AAXIS HOLDINGS, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B under number 62.444, with registered office at 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Dennis BOSJE, counsel, with professional address at 70 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which will remain attached to the present deed,

hereafter named «Sole Shareholders»,

Which appearing person has requested the notary to state as follows:

1. That the company AAXIS INVESTMENTS, registered with the R.C.S. Luxembourg B under number 62445, with registered office in L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, (the "Company"), was incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, then notary residing in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on 23 December 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 234 on April 10, 1998, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the same notary Joseph ELVINGER, residing at Luxembourg, on the 2nd of July 1998, published in the Mémorial C, number 802 of the 4th of November 1998 and by a deed of the undersigned notary on March 14, 2000, published in Memorial C number 552 on August 2, 2000.

2. That the corporate capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred nineteen Euros forty-seven cents (EUR 12.419,47) divided into five hundred one (501) shares without nominal value, entirely paid-up.

3. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

4. That the Sole Shareholder is the sole holder of the shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

5. That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting who in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are considered as paid;

6. The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mrs. Valérie FISSON, with professional address at 70 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as "auditor to the liquidation";

7. That the liquidation of the Company is done and finalised and the shareholders' register of the dissolved company has been cancelled.

8. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of directors for the execution of their mandate up to the date hereof.

9. That the Sole Shareholder fully discharges the auditor to the liquidation, appointed as such on October 20, 2008, for the execution of her mandate up to the date hereof.

10. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French:

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

AAXIS HOLDINGS, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 62444 au R.C.S. Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Dennis BOSJE, consultant, ayant son adresse professionnelle au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration reste annexée au présent acte, ci-après nommée "l'Associé Unique".

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1. Que la Société dénommée AAXIS INVESTMENTS, inscrite au R.C.S. Luxembourg B sous le numéro 62445, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue, (la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors de résidence à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 234, le 10 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du même notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 802 du 4 novembre 1998 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 552 du 2 août 2000;

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent dix neuf Euros quarante-sept Cents (EUR 12.419,47), représenté par cinq cent une (501) parts sociales sans valeur nominale;

3. Que l'Associé Unique déclare voir parfaitement connaître les statuts ainsi que situation économique de la Société;

4. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des parts sociales de la Société et en sa qualité d'associé unique déclare explicitement dissoudre la Société;

5. Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est considéré comme réglé;

6. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Madame Valérie FISSON, ayant son adresse professionnelle au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg désignée "commissaire à la liquidation";

7. Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée et que le registre des associés de la société dissoute à été annulé;

8. Que l'associé unique donne décharge pleine et entière à chaque membre du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour;

9. Que l'associé unique donne décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation nommée en tant que tel le 20 octobre 2008 pour l'exécution de son mandat;

10. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 17, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BOSJE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2008. Relation GRE/2008/4308. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008141515/231/112.

(080166753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Coginvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.294.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141111/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Middlesbrough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 142.782.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 109.253, acting through its sole manager Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg,

represented by M^e Christian Hertz, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of the powers conferred to him by a proxy dated 23 October 2008 (the "Proxy").

Which Proxy, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company shall not have any natural persons as shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Middlesbrough S.à r.l.".

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Bouwfonds International Real Estate Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the manager or the board of managers (as applicable).

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital of the Company is set eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Variation of the corporate capital. The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a general shareholders' meeting (as applicable).

Art. 8. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at ten million pounds sterling (GBP 10,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) shares, each share with a par value of one pound sterling (GBP 1.-).

The manager or the board of managers (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the manager or the board of managers (as applicable) may determine.

The manager or the board of managers (as applicable) may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the manager or the board of managers (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The manager or the board of managers (as applicable) may delegate to any manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the manager or the board of managers (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article 8 shall be amended accordingly.

Art. 9. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made at a general shareholders' meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 10. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 11. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned, subject to the restrictions in the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders. A transfer to a non-shareholder is subject to the restrictions of the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

Art. 12. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

Art. 13. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 15. Board of managers. The Company is managed and administered by one or several managers who do not have to be a shareholder. In case of more than one manager, the managers shall form a board of managers.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a general shareholders' meeting.

Any manager may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a general shareholders' meeting. Any manager may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a general shareholders' meeting decides upon the compensation of each manager (if any).

The managers shall appoint, from among its members, a chairman. The managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The manager or the board of managers (as applicable) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the manager or the board (as applicable). Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the manager or the board (as applicable).

Art. 16. Meetings of the board of managers. In case several managers have been appointed, meetings of the board of managers shall be held at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived with the consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. The chairman of the board of managers shall have a casting vote.

Resolutions may also be passed in the form of a written consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

Art. 17. Powers of representation. In dealing with third parties, anyone manager shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a manager.

Art. 18. Board of Managers' Committees. The board of managers may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more managers of the Company. The board may designate one or more managers as alternate members of any committee to replace any absent or disqualified member at a committee meeting.

Art. 19. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 20. Liability of a manager. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the manager or the board of managers (as applicable), the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 20, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 20 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 20 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 20 shall be contractual rights.

Art. 21. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of several shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the manager or the board of managers (as applicable) to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in the Articles of Incorporation, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

Art. 22. Decisions. The decisions of the single shareholder or of general shareholders meetings are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

Art. 23. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by a general shareholders' meeting, (as applicable), which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for ré election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 25. Balance-sheet. On 31 December of each year, the accounts are closed and the board of managers will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general shareholders' meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the general shareholders' meeting.

Art. 26. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a general shareholders' meeting.

Any amount out of the share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a general shareholders' meeting.

The single shareholder or a general shareholders' meeting may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 27. Dissolution, liquidation. In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a general shareholders' meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of eleven thousand sterling pounds (GBP 11,000.-) representing eleven thousand (11,000) shares with a par value of one sterling pound (GBP 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

For the purpose of the registration the amount of GBP 11,000.- is estimated EUR 13,786.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-)

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2009.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1 Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.253 and having a share capital of EUR 20,733,900.- is elected as the sole manager of the Company for an unlimited period of time.

2 The registered office is set 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3 Deloitte S.A., a company having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as indépendant auditor of the Company.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., ayant son siège social 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 109.253, agissant par son gérant unique, Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

représentée par M^e Christian Hertz, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu des pouvoirs lui conférés par une procuration en date du 23 octobre 2008 (la "Procuration").

Laquelle Procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comportera initialement un associé unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société n'aura pas de personnes physiques comme associés.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Middlesbrough S.à r.l.".

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange de propriétés ou de titres de sociétés détenant des propriétés et plus généralement d'actifs autorisés de Bouwfonds International Real Estate Fund, un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le "Fonds").

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés faisant partie du groupe de la Société, tel que, entre autres, en accordant des prêts, des garanties ou des titres de toute nature ou forme.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans des droits immobiliers et de propriété intellectuelle de toute nature ou forme.

La Société peut contracter des emprunts de toute nature ou forme et émettre de manière privée des bons ou des notes.

La Société pourra entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance (le cas échéant).

La Société pourra établir des filiales et des succursales, là où elle le considère utile, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la société est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000,-), représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital, il pourra être créé un compte de prime dans lequel tout montant de prime payé sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale sera transféré.

Le montant du compte de prime pourra être utilisé pour fournir le paiement de toute part sociale que la Société peut racheter à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions aux associés ou pour attribuer des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8 Capital social autorisé. Le capital social autorisé est fixé à dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant;
- si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et
- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société.

Le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 8 sera modifié conformément.

Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de la Société.

Art. 10. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter par un mandataire commun, nommé conjointement ou non.

Art. 11. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales, sous réserve des restrictions dans les Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants. Un transfert à un non-associé est sujet aux restrictions des Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément, accordé lors de l'assemblée générale des associés, des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 12. Formalités. La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une cession ne sera opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 13. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Art. 14. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants formeront un conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Tout gérant pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motifs, par l'associé unique détenant l'entière responsabilité du capital émis, ou par une assemblée générale des associés. Chaque gérant peut démissionner à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Les gérants nommeront, parmi leurs membres, un président. Les gérants choisiront un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) pourra également nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas). Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas).

Art. 16. Réunions du conseil de gérance. Au cas où plusieurs gérants ont été nommés, le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par lettre, câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par lettre, câble, télégramme, télex ou message télécopié, un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. Le Président du conseil de gérance aura un vote décisif.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires écrites identiques en leurs termes. Elles pourront être signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 17. Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, un des gérants aura le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

Art. 18. Comités du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, par un vote à la majorité, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs gérants de la Société. Le conseil peut désigner un ou plusieurs gérants comme membres suppléants de tout comité pour remplacer tout membre absent ou empêché à une réunion de comité.

Art. 19. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants droit d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 20. Responsabilité d'un gérant. Un gérant n'encourra aucune responsabilité personnelle du fait des fonctions exercées pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou autre entreprise.

Dans la mesure où le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'un gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification en contradiction avec cet article 20 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu des dispositions légales en vigueur au moment de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 20 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 20 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 20 seront des droits contractuels.

Art. 21. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables à cette situation.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par résolution écrite, laquelle sera envoyée par le gérant ou le conseil de gérance (selon le cas) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, sauf dispositions contraires contenues dans ces Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions portant modification des Statuts et de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société.

Art. 22. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 23. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 24. Réviseur d'Entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra être et sera dans les cas prévus par la loi, confiée à un ou plusieurs réviseurs qui ne doivent pas être associés.

Les réviseurs, le cas échéant, seront élus par l'associé unique ou par une assemblée générale des associés (selon le cas) qui déterminera le nombre de ces réviseurs pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. A la fin de leur mandat en tant que réviseurs, ils seront éligibles pour une réélection, mais ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par l'associé unique ou par une assemblée générale des associés (selon le cas).

Art. 25. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes seront arrêtés et le conseil de gérance dressera un inventaire des avoirs et des dettes, le bilan et le compte des profits et pertes conformément à la Loi de 1915.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 26. Répartition des bénéfices. L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé ou une résolution de l'assemblée générale des associés.

Tout montant provenant du compte de primes d'action sera distribué aux associés sur décision de l'associé unique ou conformément à une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut également décider d'attribuer un montant du compte de prime d'actions au compte de la réserve légale.

Art. 27. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non. Le(s) liquidateur(s) sera nommé, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et les émoluments du liquidateur(s).

Art. 28. Matières non réglées. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont été arrêtés par la partie comparante. Cette partie a souscrit et entièrement libéré en espèce le montant de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-), représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 11.000,- est évalué à EUR 13.786,-.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euro (EUR 1.800,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, en sa qualité d'associé unique, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1 Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.253 et ayant un capital social de EUR 20.733.900,- est élu comme seul gérant de la Société pour une durée illimitée.

2 Le siège social est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3 Deloitte S.A., une société ayant son siège social établi au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Hertz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44815. - Reçu à 0,5%: soixante-neuf euros onze cents (€ 69,11).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008142019/220/498.

(080167095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.198.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 27 décembre 2007

En vertu du contrat de cession de parts daté du 27 décembre 2007, Am Stadtpark Holdings S.à r.l., a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur de 25 Euros chacune, transférées à Triple iii Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008141283/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Oregon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.508.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141167/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06251. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Swedmec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.144.

—
Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141123/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02522. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Patikop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 70.458.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. Oktober 2008

Aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. Oktober 2008 geht hervor, dass:

Herr Sebastian Heinrich KÖHLER, L-2317 HOWALD, 21 B, rue General Patton als Vertreter für das austretende Verwaltungsratsmitglied Herrn Arthur STURM, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54439, Saarburg, Hubertusstrasse (Deutschland) eingesetzt wird.

Junglinster, den 30. Oktober 2008.

Für die Richtigkeit des Auszugs
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2008141436/8812/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Yeats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.787.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of November.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach.

There appeared:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on November 6, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Yeats S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal

interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2009.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (€ 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).

2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf,

en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Yeats S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ mille sept cents Euros (€ 1.700,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
 - Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.La durée du mandat du gérant est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1481. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- à 0,5% = 62,50 €).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 novembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008142024/201/489.

(080167157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 1^{er} septembre 2008

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Madame Sylvie ABTAL-COLA et Monsieur Géry DE MEEUS de leur poste de gérants. L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, deux nouveaux gérants en les personnes de:

- Claude Schmitz, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955; résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

- Guy Hornick, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

Les mandats des gérants nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes 2012.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, un Commissaire aux Comptes: la société Audiex S.A. ayant son siège social à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes 2012.

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ENTHOPAR S.àR.L., Société à responsabilité limitée

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008141129/45/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04715. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Geovera (Luxembourg III) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 990.150,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.645.

En date du 14 mars 2007, l'associé unique de la Société, GeoVera (Bermuda) Holdings II, Ltd., a changé sa dénomination sociale en GeoVera Insurance Holdings, Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour *GEOVERA (LUXEMBOURG III) HOLDINGS S.A.R.L*
SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008141324/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 2 octobre 2008, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Madame Sophie Champenois, née à Uccle (Belgique), le 4 septembre 1971, domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Le mandat de Madame Champenois prendra effet le lendemain ouvrable de la date de réception de son agrément par la Commission de surveillance du secteur financier, soit le 29 octobre 2008 et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

POUR LA SOCIETE
Signature

Référence de publication: 2008141391/5/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Aloft Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.242.

Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1131 du 10 juin 2006, modifiée pour la dernière fois par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 969 du 18 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Aloft Investments S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008141108/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01929. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.408.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1186 du 19 juin 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2173 du 2 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141105/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01949. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Orbi Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.524.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2005, acte publié au Mémorial C no 1047 du 17 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 1058 du 5 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORBI HOLDINGS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141106/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01943. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Sawmill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.208.

Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1123 du 9 juin 2006, modifiée pour la dernière fois par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1005 du 23 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sawmill Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141101/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01956. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Park Ridge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.253.

Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1141 du 13 juin 2006, modifiée pour la dernière fois par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1036 du 26 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Park Ridge Investments S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008141094/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01961. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Incoss Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.128.

TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

INCOS Investments S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 129.128

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140832/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Apexco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.732.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage au 17, rue Michel Rodange, c/o Charles Kaufhold Domiciliation, 5^{ème} Etage, L-2430 Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Apexco S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141054/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

H.T.I. Hotel Trust Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.274.

TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

H.T.I. Hotel Trust Investment S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 84.274

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140830/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Immo Direct S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 85, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.051.

—
Procès-verbal (décisions de l'associé unique du 30 octobre 2008)

L'an deux mille huit, le 30 octobre à 15 heures,

La société GRAINGER CREATIONS SA. avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Madame Christiane TEMPELS, administrateur de sociétés dûment habilitée à cet effet en vertu d'une procuration, agissant en qualité d'associé unique de la société référencée ci-dessus, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique révoque de sa fonction de gérant unique Monsieur TEMPELS Jeannot.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Pour le compte de GRAINGER CREATIONS S.A.

TEMPELS Christiane

Référence de publication: 2008140664/9548/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

M1 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.205.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008140982/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Office City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.279.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140995/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02755. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

De Narda Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.649.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140998/6401/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05125. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

S.à.r.l. Fidugec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.914.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 octobre 2008

- L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141082/6961/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Solving and Planning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.278.

Nom de la Société: PPP Investments S.A.

Siège Social: 21, rue Louvigny - L-1946 Luxembourg

N° du Registre de Commerce: B numéro 85.278

L'Assemblée générale du 7 octobre 2008 a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société de son adresse actuelle 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141083/6961/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.578.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage au 17, rue Michel Rodange, c/o Charles Kauffhold Domiciliation, 5^{ème} Etage, L-2430 Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Circle Capital Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141076/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Worldnet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.080.

—
Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 octobre 2008:

- L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141081/6961/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 112.110.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141078/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01347. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

F.J.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 59.341.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141065/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01284. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

mediArt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.11.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008141064/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01281. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

PEGASUS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 87.030.

Le bilan de clôture au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141060/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07040. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.357.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2008 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, avec effet au 18 septembre 2008;

- Monsieur Brian Mc Mahon et Monsieur Andreas Demmel, gérants de classe B on été révoqués avec effet au 18 septembre 2008;

- Madame Myriam Deltenre, gérante de société, née le 16 février 1963 à Arlon (Belgique), domiciliée au 48, Le Pas de Loup, L-6791 Guerlange (Belgique) a été nommée gérant de classe A de la Société avec effet au 18 septembre 2008 et ce pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009;

- Monsieur Carlo Schneider, né à Ettelbrück (Luxembourg), le 8 juin 1967, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 18 septembre 2008 et ce pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009;

- Monsieur Patrice Gallasin, né à Villers-Semeuse (France), le 9 décembre 1970, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 18 septembre 2008 et ce pour une durée qui expirera à rassemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009;

- Le mandat de Monsieur Desmond Mitchell, gérant de classe A de la Société a été renouvelé avec effet au 10 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008141103/2460/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.
